

H.O/ZIA
MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA PLANIFICATION

11 n° 164

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Arrêté N°2007 061 /MS/SG/DEP
portant renouvellement de la décision
N°018/MS/CAB/SG/DEP du 22 janvier 1998
accordant autorisation de construire un
Centre de Santé et de Promotion Sociale
(CSPS) à Poin.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991 ;
- Vu le Décret n°2006-002/PRES du 5 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2006-003/PRES/PM du 6 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2006-216/PRES/PM/ du 15 mai 2006, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la décision n°018/MS/CAB/SG/DEP du 22 janvier 1998 portant autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) à Poin, Province de la Sissili.

ARRETE

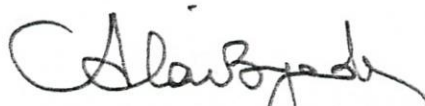
ARTICLE 1 : La décision n°018/MS/CAB/SG/DEP portant autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) à Poin, Province de la Sissili est renouvelée et valable pour la même période de durée.

ARTICLE 2 : Le Directeur Régional de la Santé du Centre-Ouest est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 27 FEB 2007

AMPLIATIONS ;

- S.G	1
- Gouver. du Centre-Ouest	1
- H C Sissili	1
- DRS Centre-Ouest	1
- MCD Léo	1
- Préfet Dépt. Tô	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	5



Bédouma Alain Y O D A
Commandeur de l'Ordre National